

S.A.V.S. Vivre Parmi Les Autre

31 avenue Lucien René Duchesne

78170 La Celle-St-Cloud

01 39 69 21 50

savs-vpla@avenirapei.org

Le SAVS veut dire Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

Le SAVS vous accueille dans 3 endroits différents :

- à La Celle-St-Cloud au 31 avenue Lucien René Duchesne
- à Saint-Cyr-l'Ecole au 11, avenue de la division Leclerc
- à Marly-le-Roi au 30, avenue de l'Amiral Lemonnier.

Le SAVS vous accueille :

- si vous avez plus de 18 ans.
- si vous avez un handicap intellectuel ou psychique
- si vous avez une orientation MDPH
- si vous habitez dans les Yvelines



Le SAVS vous aide à réaliser votre projet de vie.

Le SAVS propose un accompagnement adapté à vos besoins.

Le SAVS vous accompagne :

- pour votre travail



- pour votre formation



- pour votre logement



- pour votre santé



- pour vos démarches



- pour gérer votre argent



- pour garder le contact avec les autres...



Le SAVS vous aide :

- à vous débrouiller tout seul
- mieux vivre avec les autres
- à défendre vos droits.

Comment fonctionne le SAVS ?

Le SAVS est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00.

Le samedi les horaires peuvent changer,
cela dépend des activités proposées le samedi.

Que propose le SAVS ?

Plusieurs professionnels vous accueillent au SAVS.

Comme par exemple :

- des éducateurs



- une assistante sociale



- une psychologue



Le SAVS ne vous accompagne pas tous les jours.

Vous avez des rendez-vous de temps en temps.

Les rendez-vous peuvent être :

chez vous

à votre travail

avec votre famille et vos amis

à votre formation...

Il y a aussi des ateliers en petit groupe :

- groupe de parole
- groupe pour réfléchir et s'aider les uns les autres
- sorties et activités de loisirs...

Ces rencontres sont importantes pour :

- connaître des gens
- garder le contact avec les autres
- s'aider les uns les autres
- prendre soin de soi...

Comment faire pour rentrer au SAVS ?

Vous avez reçu votre orientation MDPH.

Vous devez appeler le SAVS pour prendre rendez-vous.

Le SAVS organise un 1^{er} rendez-vous.

Cette rencontre permet de mieux vous connaître.

Le SAVS vérifie si l'accompagnement est adapté à vos besoins.

Un 2^{ème} rendez-vous est avec la psychologue.

Cette rencontre permet de mieux comprendre votre vie.

Après le 2^{ème} rendez-vous le SAVS décide si vous êtes pris.

Vous signez un contrat avec la direction du SAVS.

